https://www.engcopilot.com/

Reef4 version 4.4.3.1 - Edition 174 - Décembre 2013
Document : DTU 53.1 (NF P62-202-2) (avril 2001) : Revêtements de sol textiles - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P62-202-2)

norme française

NF P 62-202-2
Avril 2001
DTU 53.1

travaux de bâtiment
revêtements de sol textiles
partie 2 : cahier des clauses spéciales

building works - textile floor coverings - part 2 : special clauses

Bauarbeit - Textile Fußbodenbeläge - Teil 2 : Sondervorschriften

Statut

Norme française homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 février 2001 pour prendre effet le 20 avril 2001.

Remplace la norme homologuée NF P 62-202-2, de mai 1993 (Référence DTU 53.1).

Par rapport au document remplacé, ajout de l'article 2 « Références normatives », changement de l'article « Documents particuliers du marché » par un article 3 « Précisions nécessaires à l'exécution des travaux » et modification de l'article « Consistance des travaux ».

Correspondance

A la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document propose les clauses administratives spéciales à insérer dans un marché de travaux de revêtements de sol textiles visés par la norme NF P 62-202-1 (Référence DTU 53.1 - Cahier des clauses techniques).

Descripteurs

Thésaurus International Technique : marché de travaux, revêtement de sol, revêtement en textile, dalle de revêtement, pose, collage, spécification de matière, colle, textile, support, conditions requises pour exploitation, mise en oeuvre, notice technique, planification.

Sommaire

Liste des auteurs

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

1 Domaine d'application
2 Références normatives
3 Précisions nécessaires à l'exécution des travaux
4 Consistance des travaux
5 Locaux de dépôt pour approvisionnement sur chantier
6 Mise à exécution des travaux, état du chantier
6.1
6.2
6.3

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

Membres de la commission de normalisation
Président : M MICARD
Secrétariat : M LAINE - BNTEC/UNRST
MME ANTOINE FORBO TAPIS INTERTUFT

- M BALCON SOCOTEC
- BEAUFILS SNI
- BERLEMONT BOULENGER SA REPRESENTANT UNRST
- COLOMBEL BONAR FLOORS

MME COUTANT CSTB

- M CREMONT REPRESENTANT UNRST
- DE BELLOY SYNDICAT NATIONAL DES MORTIERS INDUSTRIELS

MME DE BROISSIA SFEC

- M DEMANGE BNBA
- DEVILLEBICHOT EGF.BTP
- DURAND UMGO
- JOUBERT EFI REPRESENTANT UNRST
- LEBLANC SERDIB REPRESENTANT UNRST
- LEGO UNFCMP
- LEVEUGLE INTERFACE EUROPE SA
- MARQUE BALSAN
- MASSON BUREAU VERITAS
- MICARD JCM MOQUETTES REPRESENTANT UNRST
- MINASSIAN UFTF
- PERNIER MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT - DAEI
- PICHARD AKZO NOBEL CEGECOL SNC
- PINCON BNTEC
- PINON CEBTP
- PITOT-BELIN ESCO FRANCE
- RICHARD TARKETT SOMMER SA

MME SALIMBENI CSTB

- M SASSOT CETEN-APAVE
- TESTAUD TESTAUD SA

MME TORCHIA AFNOR
M VERSINO GAMMA INDUSTRIES
MME VETTER CSTB

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

1 Domaine d'application

Le présent document a pour objet de définir les clauses administratives spéciales aux marchés privés de travaux de revêtements de sol textiles auxquels est applicable la NF P 62-202-1 (Référence DTU 53.1 - Cahier des Clauses Techniques).

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

2 Références normatives

Le présent document comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à ce document que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

NF P 62-202-1 (Référence DTU 53.1) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol textiles - Partie 1 : Cahier des clauses techniques.

NF P 03-001 , Marchés privés - Cahiers types - Cahier des clauses administratives générales applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

3 Précisions nécessaires à l'exécution des travaux

a. Si les documents particuliers du marché n'ont pas précisé les points suivants :

- le mode de pose,
- la largeur des lés ou les dimensions des dalles du revêtement,
- la disposition générale des lés ou dalles, leur coloris, leur dessin ou l'absence de motifs,
- les caractéristiques de la thibaude,

l'entrepreneur demande au maître d'oeuvre de lui donner ces précisions.

Faute de réponse dans le délai de 15 jours, l'entrepreneur fait des propositions. Sans réponse dans les 21 jours, ces propositions sont réputées acceptées.

b. Si les documents particuliers du marché sont insuffisamment précis sur la nature et l'état de surface du support, l'entrepreneur est habilité à poser la question à l'entreprise chargée de l'exécution du support.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

4 Consistance des travaux

Les travaux de revêtements de sol textiles sur supports neufs comprennent dans tous les cas :

- la fourniture et l'application d'un enduit de lissage et de l'adhésif dans le cas de la pose collée ;
- la fourniture et l'application d'un produit de préparation dans le cas de la pose de dalles plombantes amovibles ;
- la fourniture et la pose de la thibaude en cas de pose tendue ;
- la fourniture et la pose des revêtements de sol textiles proprement dits ;
- la fourniture et la pose des matériels annexes tels que bandes d'ancrage et tringles pour la pose tendue ainsi que barres de seuil ;
- la livraison du revêtement dans un bon état de propreté, sans taches de colle et de déchets provenant de la pose.

Ils comprennent également, si les documents particuliers du marché le précisent :

- la fourniture et la pose d'un écran antipoussière dans le cas d'une pose tendue sur parquet ancien ;
- la fourniture et la pose de la protection de l'ouvrage après la pose du revêtement.

Ils ne comprennent pas les travaux d'ajustage éventuel des portes.

NOTE
La pose sur des supports anciens peut nécessiter des prestations particulières, lesquelles ne sont pas toutes précisées dans le présent document.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

5 Locaux de dépôt pour approvisionnement sur chantier

L'entrepreneur stocke les revêtements de sol textiles approvisionnés sur chantier dans les locaux qui lui sont désignés par le maître d'ouvrage, ces locaux devant répondre aux conditions de l'article 6.1.1 du CCT.

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

6 Mise à exécution des travaux, état du chantier

6.1

L'entrepreneur doit être associé, en ce qui le concerne, à l'établissement et à la mise à jour du planning des travaux.

Le maître d'oeuvre fait connaître à l'entrepreneur la date à laquelle l'état du chantier permettra de commencer les travaux.

Il appartient à l'entrepreneur de s'assurer auprès du maître d'oeuvre que les conditions de chantier, définies au paragraphe 5.1 du CCT, sont remplies.

6.2

Si l'entrepreneur constate que les conditions ou les exigences précitées, relatives au support, ne sont pas remplies, il en informe le maître d'oeuvre, au plus tard à la date fixée comme début d'exécution sur chantier des travaux, et sursoit à l'exécution dans l'attente de la mise en conformité.

La décision du maître d'oeuvre fait alors l'objet d'un nouvel ordre de service qui traite du nouveau délai d'exécution.

6.3

Les frais correspondant au séchage ou au chauffage des locaux sont répartis dans les conditions prévues par la NF P 03-001 (annexe A, paragraphe 3.4).

© AFNOR 2001 - Imprimé par VINCI CONSTRUCTION FRANCE le 26/12/2013

https://www.engcopilot.com/